



# La Lettre

## du Moniteur-Cadre en Masso-Kinésithérapie

N° 01 - Octobre 1993

### ■ EDITORIAL

Ce bulletin de liaison a pour but de resserrer les liens entre les anciens élèves des différentes promotions de l'école de cadres de "Bois-Larris". En effet, si les enseignants qui assurent la continuité reconnaissent les "anciens" dans les couloirs, il nous est apparu que nombre de "pingouins" n'identifient pas les autres anciens élèves, tout simplement parce qu'ils sont venus suivre la formation "Cadre" à deux, trois, ou plusieurs années de distance.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution des programmes de formation. En effet, l'enseignement d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec ce qu'ont connu les anciens. Or, il est une règle établie parmi les anciens élèves de toutes les écoles: ils ont l'impression que leur Alma Mater est frappée d'immobilisme, et que les cours qu'ils ont reçus sont restés en l'état.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la formation continue, dans sa partie officielle qui nous intéresse tous.

Les nouvelles règles d'obtention et de contrôle du numéro d'organisme formateur, et la collecte systématique des prélèvements sociaux, ont singulièrement compliqué notre tâche. Certains anciens ont été obligés d'obtenir un numéro de SIRET, avec les obligations fiscales qui en découlent. Ceci est, bien entendu, paralysant.

En cette période incertaine, il nous est apparu que chacun pouvait aider l'autre de ses conseils, en étant "à l'écoute" des informations utiles, et en les répercutant sur les confrères. Le bulletin doit donc être pour vous un moyen d'expression, et de communication avec les camarades, connus ou (encore) inconnus.

Remercions l'initiative des responsables, qui ont accepté de prendre en charge une tâche lourde et ingrate: ils seront sans nul doute critiqués, et rarement complimentés.

**Eric VIEL**  
*Directeur*  
**E.C.K. BOIS-LARRIS**

### SOMMAIRE

- Éditorial
- A noter : *Rencontres A.G.E.-F.I.P.H.*
- Enquête
- Liste des reçus M.C.M.K.
- Droit
- L'E.C.K. Bois-Larris Aujourd'hui
- En bref : - *Le D.E. "95"*  
- *Réunion des Kiné-Cadres du Nord - Pas-de-Calais*

date à retenir

2<sup>ème</sup> RENCONTRE NATIONALE  
DES MONITEURS CADRES  
EN MASSO-KINESITHERAPIE

PARIS LA DEFENSE  
SAMEDI 20 NOVEMBRE 1993

N° réalisé sous la coordination de :

- Michel THUMERELLE, M.C.M.K.  
Kinésithérapeute-Chef  
Centre Hospitalier de Lens

avec la participation de :

- Philippe RIGAUX, M.C.M.K.  
E.C.K. Bois-Larris

- Gérard CRÉPIN, M.C.M.K.  
Centre Hospitalier St Philibert de Lomme

Imprimé par nos soins.

## A NOTER:

L'AGEFIPH : (Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés) Créée par la loi du 10 Juillet 1987 (instituant une obligation d'emploi des personnes handicapées aux entreprises d'au moins 20 salariés), l'AGEFIPH accompagne techniquement et financièrement les projets concourant directement à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail, au moyen des contributions versées par les entreprises. Ces projets portent notamment sur :

- La formation et le bilan de compétences ;
- l'aménagement de postes de travail ;
- la sensibilisation des entreprises ;
- le maintien d'un emploi...

Une délégation Nord - Pas de Calais- Picardie sise à Marcq en Baroeuil (59), est à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire. (tél : 20.72.84.50)

Dans ce cadre, et avec la participation des responsables régionaux de l'AGEFIPH, deux réunions régionales des anciens de Bois-

Larris se tiendront les :

- 26 Octobre à 18 h 00  
à l'institut de kinésithérapie,  
10, rue St Jean Baptiste de la  
Salle - 59800 LILLE -  
(Mr PAPAREMBORDE)

- 28 Octobre à 18 h 00  
à l'université Jules Vernes ;  
12, rue F.Petit - 80000 AMIENS  
(Mr BELIN)

Les Thèmes seront :

- La réinsertion professionnelle des travailleurs handicapés ;
- La place des Kinésithérapeutes.

P. RIGAUX ; E.C.K. Bois-Larris

## ENQUÊTE

Voici les résultats de l'enquête menée auprès des moniteurs-cadres kinésithérapeutes quant à la mise en place éventuelle d'une lettre ou d'un bulletin de liaison de l'E.C.K. Bois-Larris: cf. "Lettre aux M.C.M.K de Bois-Larris" - (Janvier 1993)

Sur 512 élèves répertoriés et correspondant aux 24 promotions de L'E.C.K Bois-Larris (1969 à 1992) nous avons obtenu 146 réponses sur 487 envois, soit presque 30%. Le pourcentage de ces réponses est très variable en fonction des promotions avec un minimum à 03 réponses sur 26 envois soit 11,54%

pour la promotion 1976; et un maximum de 11 sur 15 soit 73,33% pour la promotion 1991. Bien qu'il serait fort intéressant de faire une analyse ciblée plus fine de ces différents résultats, notamment en fonction des critères propres à chaque promotion (ex: moyenne d'âge, fonctions occupées, etc...) signalons cependant que les rapports réponses/nbre d'élèves restent très variables dans le temps (ex: 70% en 1978 et 15,38% en 1985). (Annexe 1)

Les réponses obtenues donnent les résultats ci-dessous :

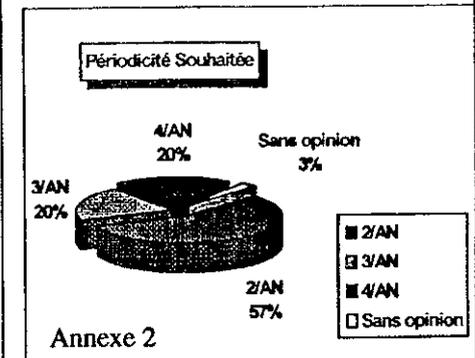
1) Souhaitez-vous la mise en place d'une lettre ou d'un bulletin de liaison de L'E.C.K Bois-Larris ? :

OUI : 97,95%  
NON : 01,37%

2) Si oui, quelle serait selon vous la meilleure périodicité ? :

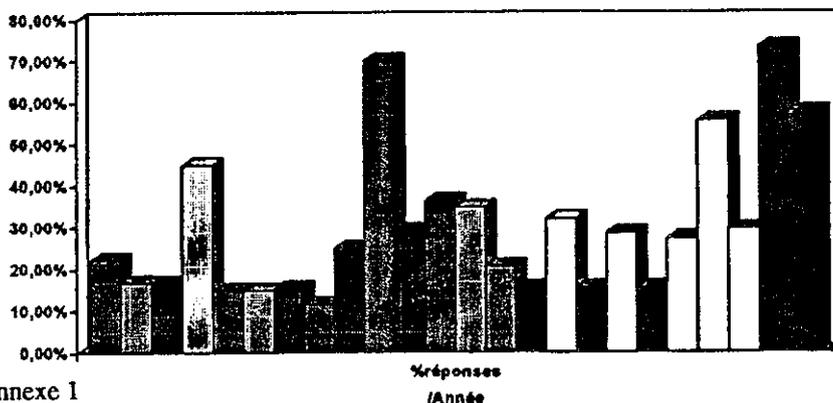
1/an : 00,68%  
2/an : 56,85%  
3/an : 19,86%  
4/an : 19,86%  
Sans opinion : 2,74%

(Annexe 2)



Lettre aux MCMK de Bois-Larris  
%réponses / Année

■ 1969 ■ 1970 ■ 1971 □ 1972 ■ 1973 ■ 1974 ■ 1976 ■ 1976 ■ 1977 ■ 1978 ■ 1979 ■ 1980 □ 1981 ■ 1982  
■ 1983 □ 1984 ■ 1985 □ 1986 ■ 1987 □ 1988 □ 1989 □ 1990 ■ 1991 ■ 1992



Annexe 1

3) Parmi les rubriques envisagées ci-dessous, cochez en fonction de l'intérêt que vous y apportez et développez si besoin, dans la partie réservée.

Les réponses ci dessous sont données sur le total des 146 fiches reçues. Les nombreuses réponses "sans opinion" nous oblige à rajouter la colonne (?) (Annexe 3)

M. THUMERELLE ; E.C.K. Bois-Larris

<b>BESOINS</b>	-	0	+	?
----------------	---	---	---	---

**INFOS/PROFESSIONNELLES**

activité salariée publique	10	12	106	18
activité salariée privée	10	27	92	17
activité libérale	31	40	44	31
statut du formateur	01	14	119	12
autres à préciser	01	04	21	120

**INFOS/FORMATIONS**

Diplôme MKDE	05	18	99	24
Cadre MKDE	01	18	122	15
continue	04	15	109	18
intéret d'une "charte de qualité"	10	21	85	30
autres à préciser	02	02	16	126

**INFOS/RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

relation B.L. Documentation	05	07	118	16
relation Banque Minitel	12	24	79	31
relation avec les "Annales"	13	27	71	35
autres à préciser	02	02	20	122

**INFOS/ECOLES**

nouvelles promotions	10	32	62	42
nouveaux programmes	01	12	112	21
la vie des écoles	05	20	88	33
autres à préciser	01	03	11	131

**INFOS/PROPOSITIONS DIVERSES**

petites annonces	13	18	86	29
"avis de recherche"	14	23	70	39
bourse de l'emploi Moniteur-Cadre	02	17	100	27
voyages d'études	09	22	92	23
autres à préciser	01	03	10	132

Annexe 3

**Liste des reçus - M.C.M.K  
Session de Juin 1993.**

Mr BAUCHE Louis-Marie - C.H.G de NIORT  
 Melle BAYLART Catherine - C.R.F A.Calmette de YERRES  
 Melle BENARD Christine - C.R.F de St QUENTIN  
 Mr BERGAOUI Fadhel - Centre de Neurologie de TUNIS  
 Mr BOCOUM Alliou - C.H de DAKAR  
 Mr CRAS Olivier - C.H de PIERREFITTE  
 Mr CRASSAT Jean-Louis - Clinique Château d'HERBLAY  
 Melle DAMIDOT Pascale - école de LAUSANNE - SUISSE  
 Mme DEMIAUTTE Sophie - C.H.R.U d'AMIENS  
 Mr DENOYELLE Christophe - C.H de VALENCIENNES  
 Melle DUBARD Véronique - CMC -VILLIER St DENIS  
 Mr DUHAMEL Henri - C.H.G WISSEMBOURG  
 Mr DUPONT Bernard - C.H.R.U de LILLE  
 Mr FICHEUX Gilles - C.R.R.F La Chataigneraie; MENU COURT  
 Mme FOULON Catherine - St HILAIRE du TOUVET  
 Mr GEDDA Michel - école de BESANCON  
 Mme GROSSMANN Renate - Klinik Bavaria -DRESDEN ; ALLEMAGNE  
 Mr JEANPIERRE Claude - C.R.F FLAVIGNY sur MOSELLE  
 Mme JUSOT Marie-Pierre - DIJON  
 Mme LEGRAND Danielle - CHR St Jean D'ANGELY  
 Melle MACIEJEWSKI Catherine - C.H de La Bassée (Nord)  
 Mr MARAIS Eric - CH de CLERMONT (Oise)  
 Mr MASSE Pierre - C.R.F l'Espoir; LILLE  
 Melle MONNIER Nelly - C.H de MULHOUSE  
 Mr PACILLY Jean-Luc - C.H de LAVAL  
 Mr TETARD Jean-Pierre - BERCK-PLAGE  
 Mr TILLING Klaus Rainer - SAARBRÜCKEN-ALLEMAGNE

**DROIT :**

Dans cette rubrique, Mme Caroline LEFRANC, qui est à la fois Docteur en droit et Kinésithérapeute à l'Hôpital de Tours nous aidera de ses connaissances, notamment sur le thème de "la réadaptation en droit international de la Santé." Elle ouvrira pour nous dans chaque numéro l'actualité juridique nous concernant et répondra par ailleurs au courrier juridique adressé à ce "journal".

**APERÇU DE QUELQUES ÉVOLUTIONS JURIDIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES**

1946: Création du diplôme d'état de Masseur-Kinésithérapeute. Dans un vaste mouvement d'organisation des professions de santé, les Kinésithérapeutes acquièrent leur indépendance en se détachant de la profession d'infirmier.

La loi du 30 avril 1946 en fait une profession réglementée qui sera ensuite protégée de l'exercice illégal de la Kinésithérapie et par la protection du titre. Auxiliaire médical, le Kinésithérapeute ne jouit pas de l'initiative thérapeutique puisque tout acte thérapeutique doit être prescrit par un médecin. Par contre, l'opinion thérapeutique lui est reconnue. Celle-ci se traduit par la possibilité de choisir ses techniques librement d'après le diagnostic médical.

Progressivement les compétences s'élargissent, la durée des études s'allonge et le diplôme se transforme, ces évolutions allant dans le sens d'une maturation de la profession. Au 1er Janvier 1991, le champ géographique d'activité s'étend grâce à la libre circulation professionnelle au sein de la communauté européenne. Celle-ci est instaurée par une directive communautaire du 21 Décembre 1988 de reconnaissance générale des diplômes d'études supérieures de trois ans et plus. Donc actuellement, les Kinésithérapeutes Français peuvent exercer dans les 12 pays communautaires qui seront 15 au 1er Janvier 1995 puisque l'Autriche, la Finlande et la Suède s'y joindront.

Et les Cadres ? Le certificat de Moniteur-Cadre est la seule spécialité reconnue par les autorités nationales Françaises

pour les Kinésithérapeutes. Créé par un décret du 06 Septembre 1976, ce diplôme permet à travers l'encadrement et l'enseignement, d'affirmer la spécificité de la profession. Le moniteur-cadre est de plus en plus demandé en secteur salarié public et privé.

Quant à la libre circulation des moniteurs-cadres au sein de l'Europe communautaire, celle-ci n'est pas effective. Seuls quatre pays reconnaissent officiellement la spécialisation d'enseignant. Il s'agit du Danemark, de l'Irlande, de la Grande-Bretagne et de la France. Une libre circulation au sein de ces quatre pays serait envisageable sur la base directive (Bac + 3). Encore faudrait-il une transcription réglementaire de la directive au sein de chacun de ces pays concernant l'activité d'enseignant. Cela n'est pas le cas actuellement en France puisque les textes d'application de la directive communautaire intéressant les Kinésithérapeutes ne concernent pas les titulaires de cette spécialisation.

La Kinésithérapie est un métier jeune, en pleine évolution et les diverses réformes actuellement en cours de réflexion risquent d'en modifier les statuts. L'augmentation du nombre d'années d'étude, si elle est effective, pourra difficilement ne pas être prise en compte dans le statut des salariés. La réforme des études de moniteur-cadre si elle intervenait, ne serait pas sans conséquence sur les statuts de ceux-ci.

L'évolution vers l'affirmation de l'identité de la profession semble inéluctable. Les réflexions engagées sur la création d'un Ordre professionnel et d'un code de déontologie semblent aller dans ce sens.

Caroline LEFRANC - Le 02 Juillet 1993

## L'E.C.K. Bois-Larris Aujourd'hui !

Répondant aux nouvelles demandes de formation issues des organismes de Santé, et soucieuse de préserver son avenir tout en gardant sa profonde identité, l'école de cadres de Bois-Larris évolue en s'ouvrant largement sur l'extérieur.

Elle est devenue : "BOIS-LARRIS SANTÉ- FORMATION" Sous la direction de Mr. le Dr. Eric VIEL, et suite à la nouvelle loi Hospitalière, notamment la loi du 31 juillet 92, l'école est actuellement sous la tutelle budgétaire du centre de rééducation de Bois-Larris. Le département "école de cadres" concernant la formation des futurs Kinésithérapeutes moniteur-Cadres reste attaché à la faculté d'Amiens et affilié au secteur Public.

"BOIS-LARRIS SANTÉ FORMATION" voit aujourd'hui son activité regroupée sous quatre secteurs différents :

- 1) **ERGOMOTRICITÉ INDUSTRIELLE :**  
secteur nouveau en plein développement, et concernant principalement les entreprises, environ 20 journées de formation en 1992 ;
- 2) **KINÉSITHÉRAPEUTES - ÉCOLE DE CADRES :**  
secteur représentant encore environ 80% de l'activité totale de Bois-Larris, c'est le mieux connu des MCMK. Entre 1000 et 1500 élèves/stagiaires par an, et près de 220 Formateurs occasionnels !
- 3) **APPAREILLEURS - ÉCOLE DE CADRES :**  
la première session des futurs cadres appareilleurs a vu le jour cette année. 07 élèves en formation une semaine par mois pendant 2 ans.
- 4) **SOINS INFIRMIERS :**  
En constante évolution, ce domaine d'activité a réalisé plus de 200 journées de formation en 1992.

M.Thumerelle

## EN BREF

### Le "D.E" En Juin 1995 !

Décret n° 93-1037 du 30 août 1993 modifiant le décret du 29 mars 1963 modifié relatif aux études préparatoires et aux épreuves du diplôme d'Etat de masseur-Kinésithérapeute.

"Art. 5. - L'examen en vue de l'obtention du diplôme d'Etat comporte deux épreuves de mise en situation professionnelle et la soutenance d'un travail écrit devant un jury, ainsi que la prise en compte de la note moyenne des douze modules de seconde et troisième année. L'organisation et les modalités de cet examen sont fixées par arrêté du ministre chargé de la santé..

Sur le plan pratique:

- 80 points : mise en situation professionnelle  
2 épreuves d'une heure à 40 points (préparation de 20 mn).
- 20 points : soutenance du travail écrit devant le jury (15 mn maximum)
- 20 points : Moyenne des modules de 2ème et 3ème Année.

*L'élève devant avoir une note supérieure ou égale à 60 sur 120 points pour être admissible au D.E.*

### Nord - Pas de Calais : "Les Kiné-Chefs" se réunissent !

Sous l'égide de Mme GOBERT Brigitte MCMK du service de rééducation fonctionnelle au Centre Hospitalier de ROUBAIX, les Kinésithérapeutes Cadres responsables des services de rééducation fonctionnelle des Centres Hospitaliers Publics de la région Nord - Pas de Calais se sont réunis ce Vendredi 08 octobre 1993.

13 MCMK et plus de dix Hôpitaux représentés pour analyser en commun les activités des MKDE, les problèmes de gestion du personnel, les gardes, les variations de salaires, la "NBI", la "prime VEIL", les relations avec la direction des services de soins infirmiers, les démarches syndicales et les instances décisionnelles au sein de l'Hôpital etc...de quoi se réunir encore de nombreuses fois !

*La prochaine réunion est fixée au vendredi 07 Janvier 1994 au Centre Hospitalier Dr. Schaffner de LENS 62307  
(contact : M.Thumerelle : tél:21.69.11.00) - Venez nombreux !*



MATÉRIEL MÉDICAL  
VENTE - LOCATION

### REÉDUCATION

Médecine sportive  
Kinésithérapie  
Médecine rééducative  
Rhumatologie...

### MÉDECINE GÉNÉRALE

Médecins spécialistes  
Paramédicaux

### COLLECTIVITÉS

Hôpitaux  
Cliniques  
Centres de rééducation  
Maisons de retraites...

### Nos points conseil et vente

**SMB Médical**  
Parc d'Activité du Gard  
62300 LENS  
Tél. 21.42.40.00.  
Fax 21.42.06.82

**ADO Médical**  
16, rue des Frères Lumières  
59880 SAINT-SAULVE  
Tél. 27.47.29.07.  
Fax 27.47.98.61

**MÉDICAL SERVICE**  
Z.I. de Ruitz  
62620 RUITZ  
Tél. 21.62.80.80  
Fax 21.62.01.49